



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- - - -

74240

- - -

2024.58

**Marché de travaux de  
mise en accessibilité  
des établissements  
recevant du public**

### L'AN DEUX MIL VINGT QUATRE, LE 8 JUILLET

Le Conseil municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie – annexe Pavillon Stéphane Hessel, sous la présidence de Monsieur Antoine BLOUIN, Maire.

**Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33**

**Date de convocation du Conseil municipal : 2 juillet 2024**

**Étaient présents :** Monsieur BLOUIN, Maire, Mesdames et Messieurs BOSLAND, VINCENT, BOGET, CROISIER, PASSAQUAY, ANCHISI, MAITRE, SIMON, PIGNY R., CORNEC, PIGNY A., FOURNIER, CHAPPEL, LE PRIOL, MAGDELAINE, RUIZ

**Étaient absents représentés :** Procuration de Béatrice CHARPENTIER-LOMBARD à Odette MAITRE, Josiane PIERRE à Antoine BLOUIN, Daniel FAVARIO à Roger PIGNY, Charlotte BARBOTIN à Nadège ANCHISI.

**Étaient absents excusés :** Mesdames et Messieurs FIGUIÈRE, KAMANDA, CURTIL, PATRIS, SIMULA, JUGET, MULLER, FAVRELLE, CLERICI, ABDALLAH, DEGUIN, GHERSIN

**Secrétaire de séance :** Françoise MAGDELAINE

Une consultation selon une procédure adaptée a été engagée le 4 avril 2024, en vue de la passation des marchés de travaux de mise en accessibilité des établissements recevant du public.

Liste des sites concernés :

- Ecole maternelle des Bossonnets
- Groupe scolaire des Voiron
- Groupe scolaire du Châtelet
- Mairie
- Espace Louis Simon
- Eglise
- Pavillon Stéphane Hessel
- Police municipale

**L'opération globale compte les 18 lots suivants :**

Lots	Désignation
1	DEMOLITION - GROS OEUVRE - TERRASSEMENTS - VRD
2	CHARPENTE - COUVERTURE - ZINGUERIE
3	ETANCHEITE
4	MENUISERIES EXTERIEURES BOIS
5	PEINTURE EXTERIEURE - ENDUIT DE FACADES
6	DOUBLAGES - CLOISONS - FAUX PLAFONDS
7	MENUISERIE BOIS INTERIEURE
8	CHAPE - CARRELAGE - FAIENCE

Lots	Désignation
9	SOLS SOUPLES
10	METALLERIE
11	PEINTURE INTERIEURE
12	CHAUFFAGE --- PLOMBERIE – SANITAIRE
13	ELECTRICITE
14	VENTILATION
15	REVETEMENT DE SOL PERMEABLE
16	ASCENSEUR
17	MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINUM
18	DESAMIANTAGE

Les dates et heures limites de réception des offres ont été fixées au 24 avril 2024 à 23h00.

28 offres sont parvenues dans les délais. Aucune offre n'est parvenue hors délai.

Les lots 12 à 16 n'ont fait l'objet d'aucune offre.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

**Pour le lot n°1**

Critères	Pondération
<b>1-Valeur technique</b>	<b>60.0</b>
<i>1.1-Qualité des moyens humains et matériels</i>	<i>20.0</i>
<i>1.2-Méthodologie et modalités d'intervention</i>	<i>20.0</i>
<i>1.3-Gestion de la sécurité, de la propreté et des nuisances sur le chantier</i>	<i>20.0</i>
<b>2-Prix des prestations selon la DPGF</b>	<b>40.0</b>

**Pour les autres lots**

Critères	Pondération
<b>1-Valeur technique</b>	<b>60.0</b>
<i>1.1-Qualité des moyens humains et matériels</i>	<i>15.0</i>
<i>1.2-Méthodologie et modalités d'intervention</i>	<i>15.0</i>
<i>1.3-Gestion de la sécurité, de la propreté et des nuisances sur le chantier</i>	<i>15.0</i>
<i>1.4-Qualité et caractéristiques des produits, matériaux</i>	<i>15.0</i>
<b>2-Prix des prestations selon la DPGF</b>	<b>40.0</b>

L'analyse des offres a été réalisée par Anne BLANDIN, Architecte Associé (mandataire), et A. C.O.A (cotraitant), maître d'œuvre de l'opération conformément aux dispositions prévues par le règlement de consultation.

Un travail de conformité administrative, d'analyse technique et de négociation d'ordre financier et technique, comme prévu dans le règlement de consultation, a permis de déterminer l'offre économiquement la plus avantageuse pour plusieurs lots :

**Récapitulatif des autres lots :**

Lots	Désignation	Attributaires proposés	Montant offre retenue après négociations éventuelles
1	DEMOLITION --- GROS OEUVRE - TERRASSEMENTS - -- VRD	ALPES BOURGOGNE CONSTRUCTIONS	247 000,00 € HT
2	CHARPENTE - COUVERTURE - ZINGUERIE	FAVRAT CONSTRUCTIONS	24 449,56 € HT
3	ETANCHEITE	EFG ETANCHEITE	7 093,76 € HT
4	MENUISERIES EXTERIEURES BOIS	Consultation à classer sans suite pour insuffisance de concurrence (1 offre déposée)	
5	PEINTURE EXTERIEURE - ENDUIT DE FACADES	PLANTAZ GEORGES	18 900,00 € HT
6	DOUBLAGES - CLOISONS - FAUX PLAFONDS	BONGLET SA	71 367,10 € HT
7	MENUISERIE BOIS INTERIEURE	Consultation à classer sans suite pour insuffisance de concurrence (1 offre déposée)	
8	CHAPE --- CARRELAGE --- FAIENCE	CONCEPT REALISATION CARRELAGES	116 000,00 € HT
9	SOLS SOUPLES	IBO BATIMENT	3 191,30 € HT
10	METALLERIE	Consultation à classer sans suite pour insuffisance de concurrence (1 offre déposée)	
11	PEINTURE INTERIEURE	TER RENOV	11 378,80 € HT
17	MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINUM	Consultation à classer sans suite pour insuffisance de concurrence (1 offre déposée)	
18	DESAMIANTAGE	DESAMIANTAGE DAUPHINOIS	48 225,00 € HT

**Vu** les articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° et R2185-2 du Code de la commande publique

**CONSIDERANT** l'analyse des offres réalisées par le Maître d'œuvre conformément aux dispositions prévues par le règlement de consultation,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

après en avoir délibéré par 21 voix pour (Monsieur BLOUIN, Maire, Mesdames et Messieurs BOSLAND, VINCENT, BOGET, CROISIER, PASSAQUAY, ANCHISI, MAITRE, SIMON, PIGNY R., CHARPENTIER-LOMBARD, CORNEC, PIERRE, CURTIL, PIGNY A., FOURNIER, CHAPPEL, BARBOTIN, LE PRIOL, MAGDELAINE, RUIZ)

**Article 1 :** **DECLARE** infructueux, pour absence d'offre, les lots 12 à 16 et décide les marchés publics sans publicité ni mise en concurrence préalables,

**Article 2 :** EMET un avis en faveur d'une déclaration sans suite, pour insuffisance de concurrence, des lots 4-7-10 et 17, et de la relance d'une consultation selon une procédure adaptée pour lesdits lots,

**Article 3 :** ATTRIBUE les autres lots comme suit :

- lot n°1 à la société ALPES BOURGOGNE CONSTRUCTIONS pour un montant de 247 000,00 € HT ;
- lot n°2 à la société FAVRAT CONSTRUCTIONS pour un montant de 24 449,56 € HT ;
- lot n°3 à la société EFG ETANCHEITE pour un montant de 7 093,76 € HT ;
- lot n°5 à la société PLANTAZ GEORGES pour un montant de 18 900,00 € HT ;
- lot n°6 à la société BONGLET pour un montant de 71 367,10 € HT ;
- lot n°8 à la société CONCEPT REALISATION CARRELAGES pour un montant de 116 000,00 € HT ;
- lot n°9 à la société IBO BATIMENT pour un montant de 3 191,30 € HT ;
- lot n°11 à la société TER RENOV pour un montant de 11 378.80 € HT ;
- lot n°18 à la société DESAMIANPAGE DAUPHINOIS pour un montant de 48 225,00 € HT.

**Article 4 :** AUTORISE Monsieur le Maire ou un adjoint délégué à signer les marchés de travaux, avec les attributaires et pour les montants précités

**Article 5 :** DIT que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice en cours.

**Article 6 :** La présente délibération peut, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, 2 place de Verdun, BP 1135 - 38022 Grenoble Cedex - Tél : 04 76 42 90 00 Courriel : [greffe.ta-grenoble@juradm.fr](mailto:greffe.ta-grenoble@juradm.fr) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

**FAIT et DELIBERE EN MAIRIE**, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Maire,

Antoine BLOUIN



La Secrétaire de séance,

Françoise MAGDELAINE

Délibération devenue  
exécutoire compte tenu :

- de sa réception en Sous-  
préfecture le :

- de sa mise en ligne le :

12/07/2024